

La testatrice mourût le 12 août 1889, et le testament fut enregistré au greffe au mois d'octobre suivant. Le curé McLaughlin est encore vivant, mais le curé Coles est mort en juillet 1890, et W. H. Coles et Mary A. Brady ont été dûment nommés administrateurs de la succession.

On prétendit alors que les legs concernant les messes étaient de nulle valeur, parce qu'ils étaient faits à l'avantage de la testatrice après sa mort et non pour une personne existant au moment où se créait le don.

Dans son jugement, le juge délégué Coffin, que, en vertu de l'édit de "Tolérance," passé sous le règne de Guillaume et Marie, un legs dans le but de faire dire des messes pour le repos de l'âme d'un défunt était valide, mais qu'en vertu d'un Acte passé pendant le règne d'Edouard VI en 1547 et de l'Acte 43 Elizabeth, ch. 4, il était sans valeur.

Une clause à l'effet de faire dire des messes pour les morts était considérée comme une coutume superstitieuse, et, par suite, nulle.

Il n'y a pas de preuve qui montre que les conditions du don relatif aux messes ont été remplies par les prêtres ou qu'ils avaient dit les messes, par suite, l'âme du défunt n'a pas eu pendant quatre ans les consolations et l'encouragement que l'on supposait devoir lui être fournis par son argent.

Le juge Coffin dit que M. McLaughlin peut toujours avoir droit à sa part du legs, en prouvant qu'il remplit les conditions prescrites à l'avenir; mais comme le Rev. Coles décédé ne peut certainement pas le faire, il a perdu tout droit à sa part de succession.

Ce jugement a jeté le trouble dans les âmes pieuses.

\* \* \*

Une femme X..., âgée de 52 ans, et demeurant à Suresnes, près de Paris, donnait depuis quelque temps des signes non équivoques de folie mystique.

D'une dévotion outrée, elle était toujours en prières.

Dernièrement, inspirée par les esprits invisibles et, disait-elle, par sainte Opportune, qui lui dictait tous ses actes, elle vendit sa vache pour 60 fr. et jeta cette somme dans la Seine, afin de quadrupler son avoir.

Son mari, atteint de diabète, et alité depuis cinq ans, assistait à toutes ces folies sans pouvoir y remédier, car il est incapable de marcher.

Lundi dernier, sous l'empire d'une idée fixe (la crainte de la foudre), elle opéra, aidée de sa fille, dont la faiblesse d'esprit égale celle de sa mère, le déménagement des meubles garnis de fer pour les aller jeter à la rivière.

S'étant grièvement brûlée à la crémaillère, et rendue furieuse par son impuissance à enlever un buffet trop lourd, elle décida de laver son mari dans la Seine, pour le préserver à son tour des atteintes du feu céleste.

Et ces deux mégères, s'emparant du malheureux impotent qui criait comme un sourd, le traînèrent à la rivière. Là, après l'avoir mis complètement nu, elles le plongèrent à l'eau. Ce ne fut que grâce à l'arrivée de deux voisins que l'on put éviter un malheur.

Ils eurent, du reste, une véritable lutte à soutenir pour arracher X... des mains de sa femme. En chemise, pieds nus, un crucifix d'une main et une vierge de l'autre, écumant et vociférant, la femme X... appelait sainte Opportune et menaçait de brûler Suresnes.

Il fallut la lier pour la transporter à la mairie, où elle est actuellement gardée à vue, en attendant son internement à l'asile de Charenton.

Quant au malheureux X... il est dans un état désespéré.

On attribue la folie de Mme X... à l'excès des pratiques religieuses auxquelles elle s'est livrée pendant toute sa vie.

\* \* \*

Aux plaies séculaires qui rongent et dévorent la malheureuse Irlande, il vient de s'en ajouter une autre: l'invasion juive!

Il n'y a que quelques années encore, le Juif était rare dans la verte Erin; l'Irlandais n'avait que sa maigre récolte de pommes de terre; un fils d'Abraham n'y eût point fait ses affaires.

Mais M. Gladstone a rendu le bail du fermier hypothécable; le Juif aux aguets a vu un nouveau champ pour son usure.

Il a saisi en grande hâte ses nippes mal serrées et a changé de repaire: du East-End de Londres il est allé à Dublin.

Il y a maintenant dans cette dernière ville une colonie juive, si florissante vraiment, qu'elle s'est payée le luxe d'une synagogue spacieuse et presque monumentale.

Dans les rues voisines du nouveau temple, les familles juives se sont serrées, poussant peu à peu à l'élément chrétien à chercher d'autres quartiers.

Il est de ces rues que l'on peut descendre du haut en bas, sans entendre un mot d'anglais. Pourtant, elles sont pleines d'enfants!

Mais ils poussent des articulations hébraïques, et leurs nez sont crochus! On se croirait en un Ghetto de la Russie méridionale ou d'une ville de Pologne.

De Dublin, le Juif rayonne aux alentours. Il s'achemine vers la chaumière irlandaise, épie l'absence du "bon maître", et, sur la table rugueuse, déballe sa hotte tentatrice.

Des coins s'échappent tantôt des images dorées de saint Patrick, des Christs brillants, tantôt des nippes retapées... La fermière éblouie regarde, hésite, et la voix nasillarde de l'Hébreu avive le désir.

Et quand la hotte se referme, le ménage est endetté, car le colporteur a fait une *betite avaire*; le fermier, au retour, apprend que l'achat a enlevé les dernières ressources.

Alors, vient l'emprunt: le Juif obséquieux prête... C'est la ruine de l'Irlandais. Désormais, il n'a plus qu'une perspective: un jour viendra sûrement où, frappé par l'ordre d'éviction, sans foyer, sans pain, il ira se faire inscrire, si possible, sur le registre des pauvres!